



Direction  
de la musique  
de la danse  
du théâtre et  
des spectacles

Mesure  
pour  
Mesure

Février 2002 - N° 9

# Mesure pour Mesure...

## LES MUSIQUES ACTUELLES DANS LES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SPÉCIALISÉ CONTRÔLÉS PAR L'ÉTAT

La direction de la musique, de la danse, du théâtre et des spectacles a confié à son observatoire des politiques du spectacle vivant la mission d'établir un état des lieux de l'enseignement des musiques actuelles dans le cadre des 380 établissements d'enseignement artistique spécialisé – conservatoires nationaux de région, écoles nationales de musique et de danse, écoles municipales agréées. Ce document expose les résultats obtenus après l'exploitation des questionnaires d'enquête et les premières conclusions tirées de l'analyse de ces informations. Il s'en dégage en particulier la carte de l'implantation nationale de ces enseignements :

- Le jazz est enseigné dans 252 établissements, 2 ont organisé cet enseignement en partenariat avec une association et 13 ont déclaré un projet d'ouverture.
- Les musiques et danses traditionnelles sont enseignées dans 80 établissements, 3 ont organisé cet enseignement en partenariat avec une association et 16 ont déclaré un projet d'ouverture.
- Les musiques actuelles amplifiées et la chanson sont enseignées dans 76 établissements, 5 ont organisé cet enseignement en partenariat avec une association et 67 ont déclaré un projet d'ouverture.

Bien que les élèves pratiquant ces disciplines dans les écoles contrôlées demeurent extrêmement minoritaires par rapport au nombre total des élèves qui y sont inscrits, ces chiffres expriment l'intérêt croissant des institutions pour des genres de musique jusqu'ici jugés marginaux et réservés au milieu associatif. La mise en place, par le ministère de la culture, des diplômes d'Etat et des certificats d'aptitude à l'enseignement de ces disciplines exprime le souci de reconnaître les musiciens enseignants, mais sur le terrain, beaucoup reste à faire pour leur intégration dans le milieu des musiques " savantes ". Si quelques établissements offrent une formation sanctionnée par un diplôme (certificat de fin d'études musicales ou diplôme d'études musicales), ils restent encore peu nombreux, notamment dans le secteur des musiques actuelles amplifiées et de la chanson. C'est au rythme de l'intégration progressive des enseignants reconnus par l'Etat que les formations se structureront.

L'effort reste donc à poursuivre non seulement pour la reconnaissance nécessaire de toutes les musiques mais aussi pour l'enrichissement de l'enseignement spécialisé par l'apport de démarches pédagogiques novatrices. À ce titre, la prise en compte de l'improvisation, de la transmission orale, d'une proximité spécifique avec le rythme, la voix, la danse et la pratique collective ouvrent d'ores et déjà de nouvelles pistes pour les évolutions en cours dans les disciplines fondamentales que sont la formation musicale et la culture musicale, pour le développement des ensembles constitués et pour l'extension et le renouvellement des relations entre les départements au sein de chaque école.

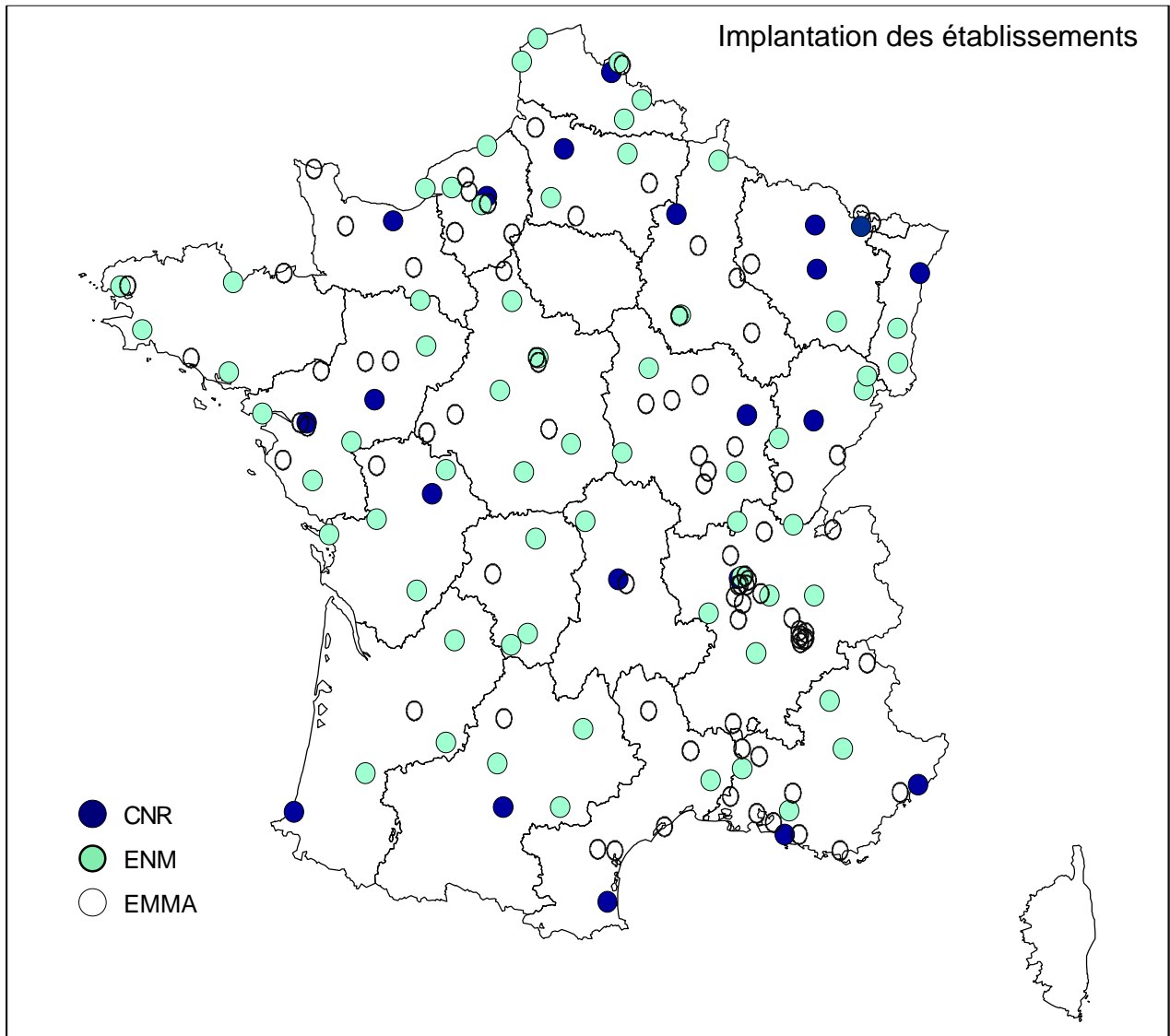
Dans ces domaines d'enseignement, la notion de projet et de diffusion exige, plus encore que dans les autres secteurs, une mise en réseau efficace avec des partenaires : scènes de musiques actuelles et studios de répétition pour les musiques amplifiées, et structures associatives pour le jazz et les musiques et danses traditionnelles. En effet, dans ce dernier champ, de nombreux genres de musique demeurent absents du paysage institutionnel, certaines populations préférant créer des associations ou se retrouver simplement entre elles. La collaboration des divers partenaires – Etat, collectivités territoriales, associations, musiciens – pourra, en s'appuyant sur les constats dégagés par cette étude, s'inscrire dans les perspectives d'évolution tracées par la Charte de l'enseignement artistique spécialisé.

L'enquête a révélé la difficulté des musiciens à nommer précisément le genre auquel ils appartiennent : jazz à la frontière du rock, rock à la limite des musiques traditionnelles africaines ... La salsa doit-elle être classée dans les musiques traditionnelles ou les musiques amplifiées ? Nous dirigeons-nous, comme le craignait Levi-Strauss, vers une culture unique ? ou vers une appropriation de toutes les cultures par toutes les populations ?

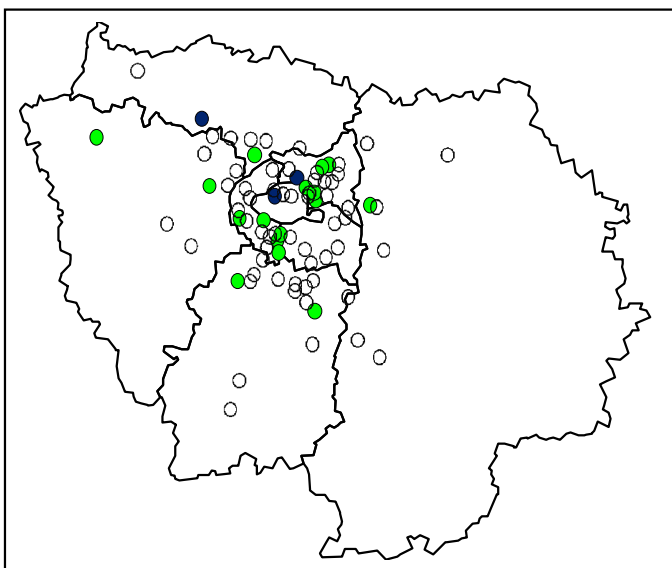
C'est en prenant en compte la caractéristique de notre siècle – accélération de l'évolution, modernité de l'écrit, des médias et de l'informatique – que le territoire français, aujourd'hui carrefour des cultures, pourra maintenir la vivacité des limites de ces domaines musicaux, fluctuant entre tradition et modernité, et faire fructifier cette extrême richesse sans rien emprisonner dans l'un ou l'autre de ces territoires.

S'il fallait émettre un vœu : que s'ouvre pleinement la réflexion sur le devenir de toutes les musiques, et laisser à l'initiative des musiciens d'ici et d'ailleurs, la capacité d'intégrer, de partager et d'échanger leurs cultures. La voie des nouveaux langages musicaux leur appartient.

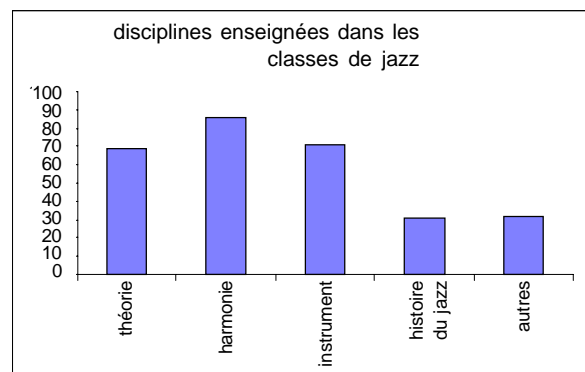
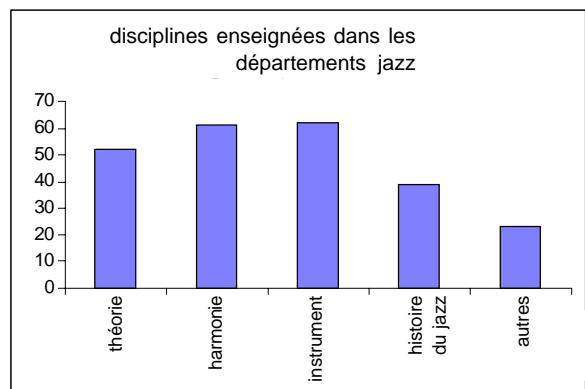
# JAZZ



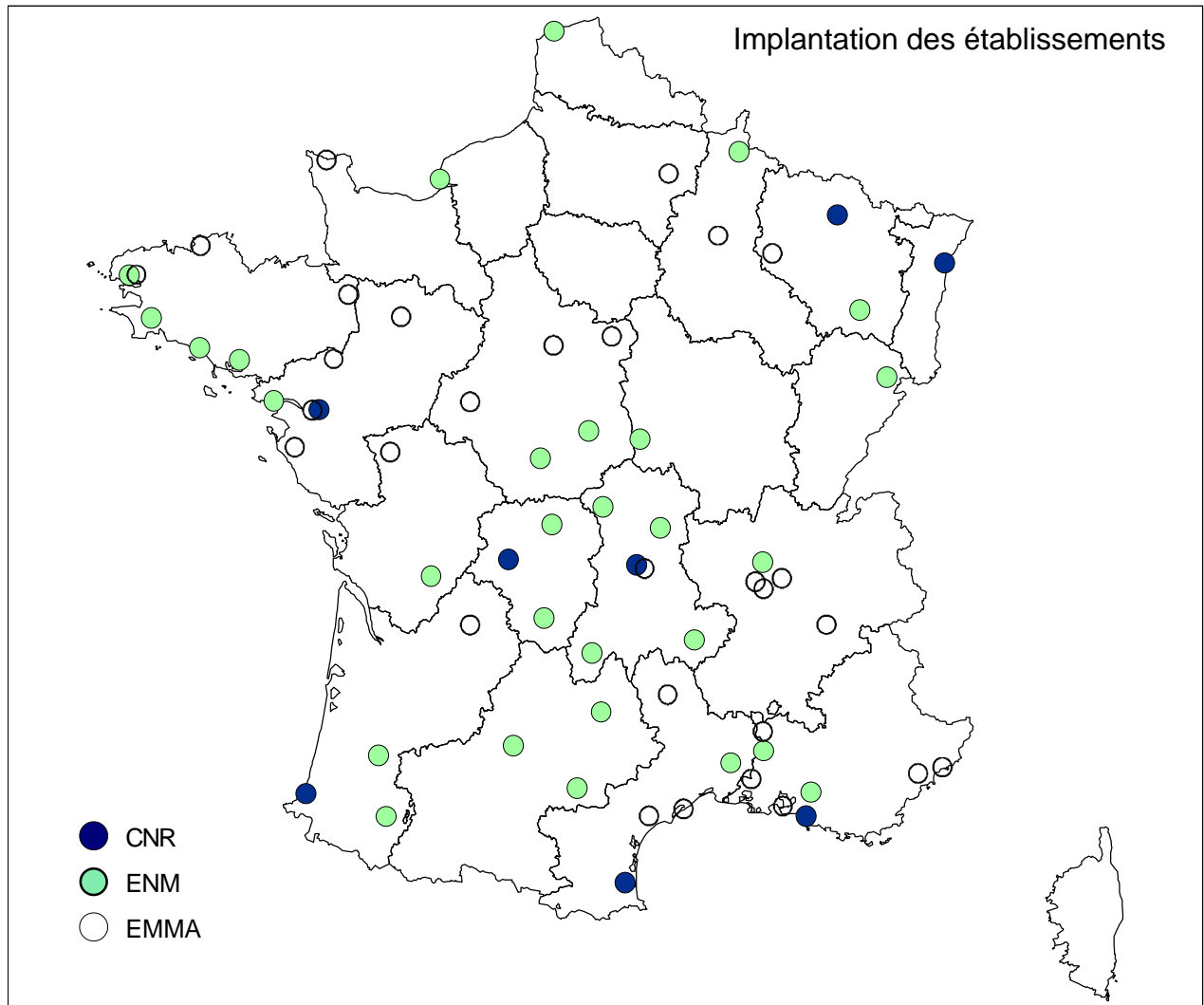
### Zoom sur l'Ile de France



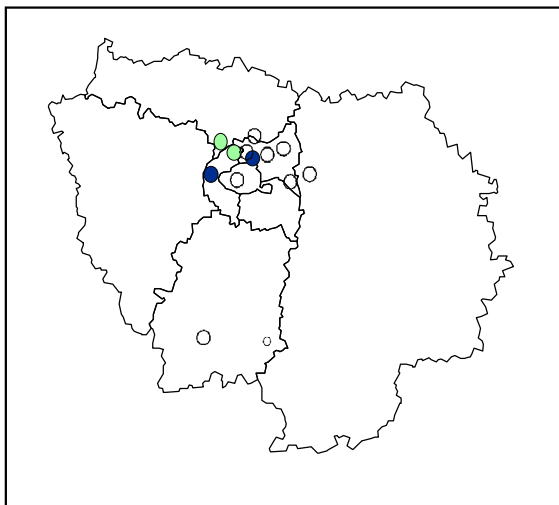
Source : enquête sur l'enseignement du jazz dans les écoles contrôlées par l'Etat - Année 1998-1999



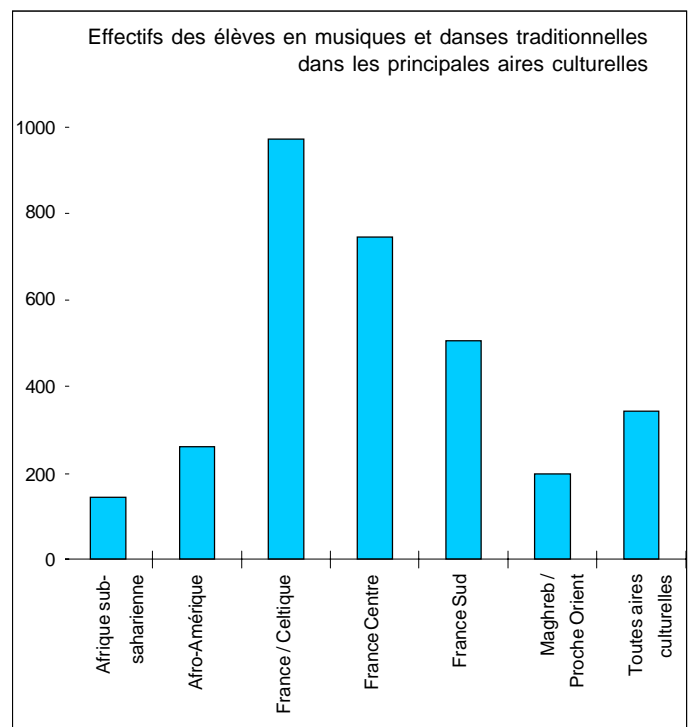
# MUSIQUES ET DANSES TRADITIONNELLES



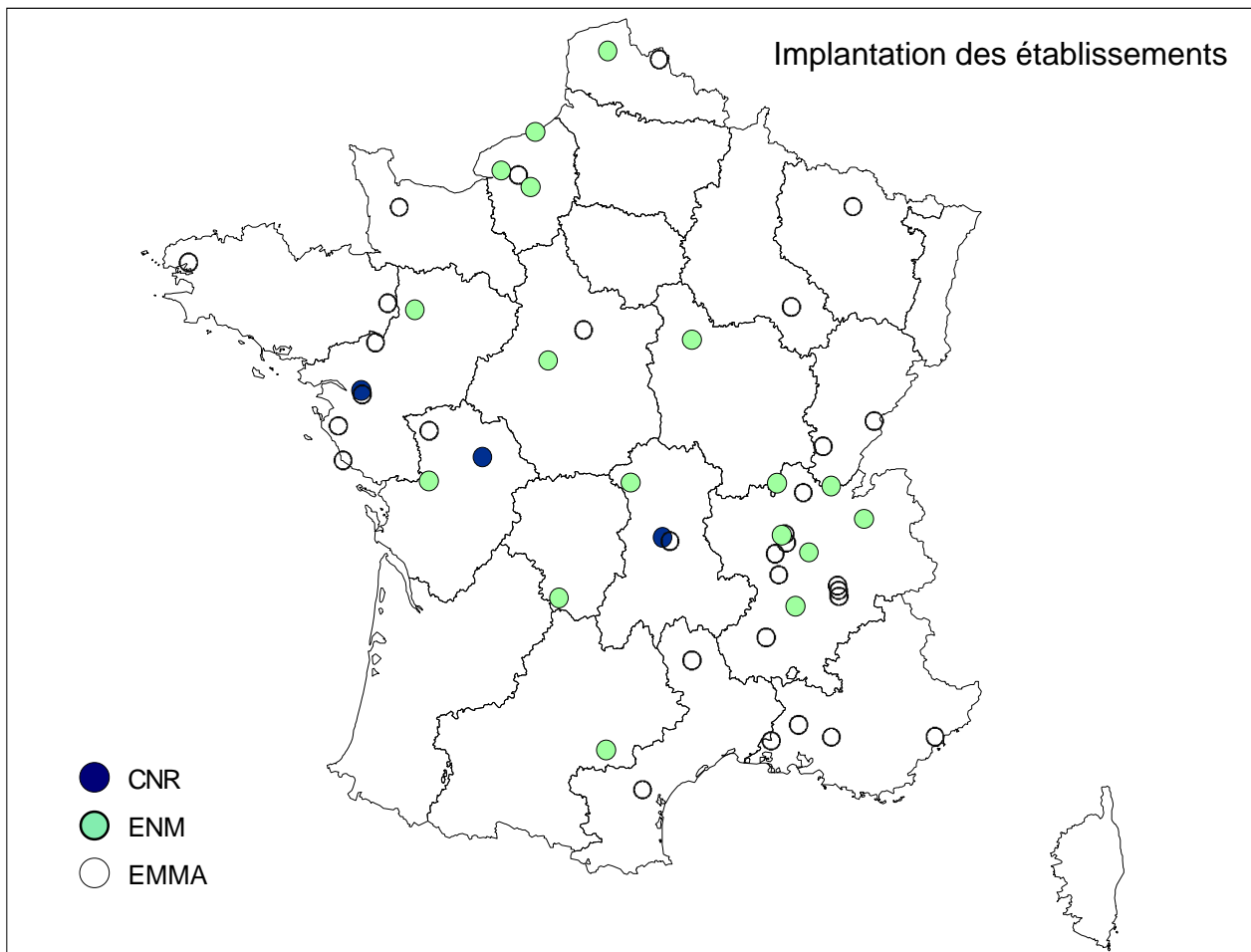
## Zoom sur l'Ile de France



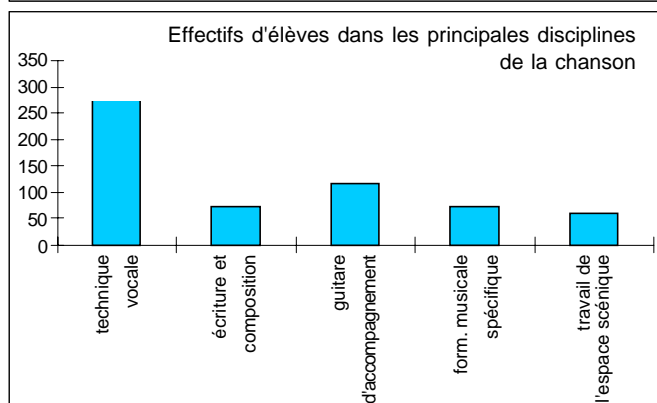
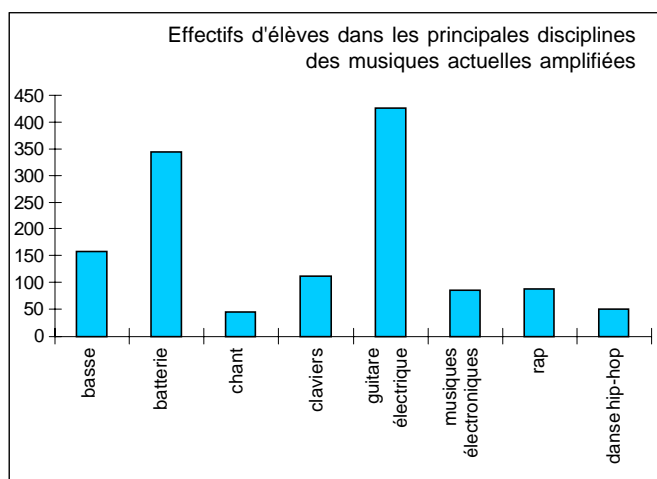
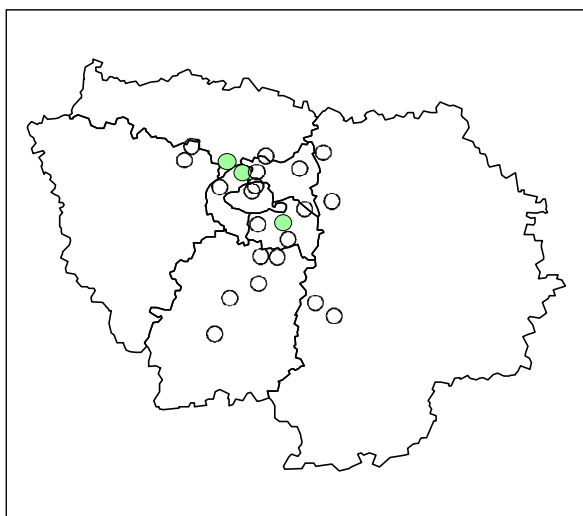
Source : enquête sur l'enseignement des musiques et danses traditionnelles dans les écoles contrôlées par l'Etat - Année 1999-2000



# MUSIQUES ACTUELLES AMPLIFIÉES ET CHANSON



## Zoom sur l'Île de France



Source : enquête sur l'enseignement des musiques actuelles amplifiées et de la chanson dans les écoles contrôlées par l'Etat - Année 1999-2000

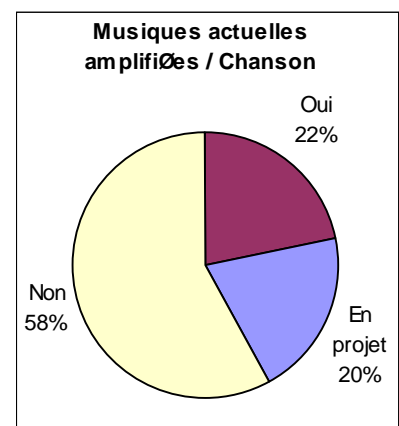
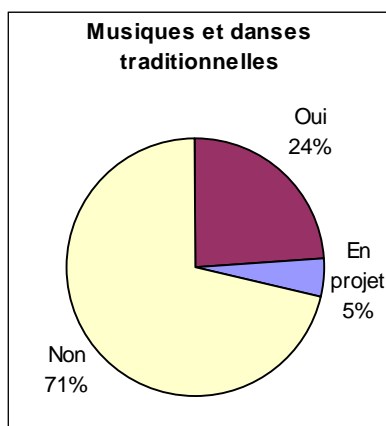
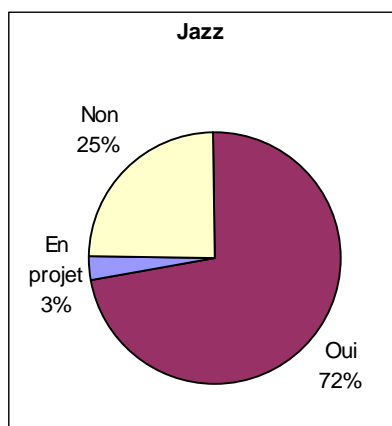
## LES MUSIQUES ACTUELLES DANS LES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SPECIALISE CONTROLES PAR L'ETAT

### La présence des musiques actuelles dans les établissements

Près de trois écoles sur quatre (72 %) déclarent offrir un enseignement de **jazz** ou des activités d'ensembles constitués (big-bands et autres), auxquelles s'ajoutent 3 % d'établissements qui déclarent en avoir le projet. Le jazz est encore plus présent dans les ENM (80 %) que dans les CNR et EMA (68 % pour chacune de ces deux catégories d'écoles).

Les **musiques et danses traditionnelles** sont présentes dans 24 % des établissements, tant en termes d'enseignement que d'offre d'activités au sein de groupes constitués. Par ailleurs, 5% ont l'intention de les prendre en compte prochainement. Les CNR et ENM sont sensiblement plus impliquées dans ces disciplines (respectivement 29,5 % et 31 % des établissements de ces catégories) que les EMA (19,5 %).

L'enseignement et/ou les activités au sein de groupes constitués dans le domaine des **musiques actuelles amplifiées** et la **chanson** sont proposés par 22 % des écoles, et 20 % souhaitent leur intégration à terme. Les plus offrantes dans ce domaine sont cette fois les EMA (25 %) et les ENM (20,5%), très loin devant les CNR (9 %).



### Les élèves

L'enquête a permis de repérer pour chacun des domaines musicaux trois catégories d'effectifs :

- l'effectif des élèves suivant au moins une activité d'enseignement
- l'effectif des élèves suivant au moins une activité d'ensemble ou de groupe
- l'effectif global des élèves participant au moins à une activité d'enseignement ou d'ensemble. Sachant qu'un même élève peut participer à ces deux activités, cet effectif global ne peut être égal à la somme des deux précédents.

Les effectifs ont ensuite été extrapolés et ramenés à l'ensemble des élèves inscrits dans les écoles contrôlées par l'Etat, soit environ 285000 individus.

Dans la discipline **jazz**, 7300 élèves suivent un enseignement, 3000 élèves une activité d'ensemble constitué (big band ou autre). Au total, environ **8000 élèves** sont inscrits en jazz dans les trois réseaux d'écoles contrôlées par l'Etat, soit **2,8 %** de l'ensemble des effectifs en musique-danse-théâtre de ces établissements.

Dans la discipline **musiques et danses traditionnelles**,

3300 élèves suivent un enseignement, 1900 élèves une activité de groupe. Au total, quelque **3900 élèves** sont inscrits en musiques et danses traditionnelles dans les trois réseaux d'écoles contrôlées par l'Etat, soit **1,4 %** de l'ensemble des effectifs en musique-danse-théâtre de ces établissements.

Dans la discipline **musiques actuelles amplifiées et chanson**, 1800 élèves suivent un enseignement, 1250 élèves une activité de groupe. Au total, quelque **2300 élèves** sont inscrits en musiques amplifiées et chanson dans les trois réseaux d'écoles contrôlées par l'Etat, soit **0,8 %** de l'ensemble des effectifs en musique-danse-théâtre de ces établissements.

### Les principaux enseignements dans chaque discipline

En **jazz**, les disciplines les plus fréquemment intégrées à l'enseignement sont l'instrument, la théorie, l'harmonie et l'improvisation.

En **musiques et danses traditionnelles**,

l'enseignement s'articule autour des instruments, chants et danses issus de nombreuses aires culturelles de France (Sud, Centre et Ouest) d'Afrique subsaharienne, du Maghreb, du Proche-Orient, de la Caraïbe et du Brésil.

La guitare électrique, la basse et la batterie sont les disciplines les plus fréquemment proposées dans l'enseignement des **musiques actuelles amplifiées**, tout comme la technique vocale pour la **chanson**.

### Les enseignants

L'enseignement du **jazz** est assuré par quelque **530** enseignants (population extrapolée à l'ensemble des établissements spécialisés), dont plus de la moitié (environ 280) ont un diplôme de jazz (d'enseignement ou non). Les écoles comptent 170 enseignants qui ont un certificat d'aptitude ou un diplôme d'Etat de jazz, soit une proportion de **32 %** de l'ensemble du corps enseignant en jazz.

Dans le champ des **musiques et danses traditionnelles**, **200** enseignants sont repérés, dont **35 %** ont un certificat d'aptitude de musiques traditionnelles ou un diplôme d'Etat d'instruments traditionnels.

Les **musiques actuelles amplifiées** et la **chanson** sont enseignés par environ **180** enseignants, dont **24 %** sont titulaires d'un certificat d'aptitude ou d'un diplôme d'Etat de diverses disciplines musicales.

### Les diplômes

Certificat de Fin d'Etudes Musicales, Diplôme d'Etudes Musicales et autres diplômes sont délivrés pour la discipline **jazz** dans **36 %** des établissements qui proposent cet enseignement, pour les **musiques traditionnelles** dans **41 %** des établissements qui ont intégré ces enseignements et pour les **musiques actuelles amplifiées** et la **chanson** dans **17 %** des établissements qui en proposent l'enseignement.

### Les relations extérieures

Pour chacun des domaines étudiés dans cette enquête, plus de la moitié des écoles qui les ont pris en compte dans leur projet développent des relations avec leur environnement artistique et culturel au titre de l'enseignement, de la diffusion, de l'accompagnement des pratiques des amateurs, de la recherche ou du patrimoine.

## La méthodologie de l'étude

*La direction de la musique, de la danse, du théâtre et des spectacles, souhaitait mieux appréhender la réalité de la présence des musiques actuelles dans les trois réseaux d'établissements d'enseignement spécialisé contrôlés par l'Etat, afin de compléter la vision offerte par l'enquête annuelle du département des études et de la prospective sur les CNR et ENM.*

*L'observatoire des politiques du spectacle vivant et le service de l'inspection et de l'évaluation de la DMDTS ont donc mis en place un dispositif d'étude qui permette de mieux connaître à la fois le paysage de l'offre d'enseignement et d'activités d'ensembles constitués, de cerner les effectifs d'élèves et d'enseignants concernés et de repérer l'inscription de ces disciplines dans les établissements, leur caractéristiques pédagogiques et les partenariats vers l'extérieur qu'elles impliquent pour les établissements. Deux méthodes ont été retenues pour parvenir à cet objectif :*

- *une enquête quantitative auprès de l'ensemble des établissements (377 en 1998/1999, 380 en 1999/2000) des trois réseaux (CNR, ENMD et EMA). Trois enquêtes ont été lancées entre janvier 1999 et mars 2001, afin de couvrir les trois champs des musiques actuelles : le jazz, les musiques et danses traditionnelles et les musiques amplifiées/chanson. Les écoles ont massivement participé aux trois enquêtes ( entre 90 % et 93 % de taux de réponse selon les enquêtes).*
- *une étude qualitative de 13 sites, qui a permis, sur la base de monographies, d'approfondir les résultats de l'enquête sous plusieurs angles : la pédagogie, l'intégration et l'articulation de ces enseignements avec les autres disciplines, le parcours des enseignants non diplômés «musiques actuelles» et la nature des liens des établissements avec leur environnement.*

*L'étude, dont les principaux résultats sont présentés dans ce numéro, sera disponible début 2002 dans la collection Les études de l'observatoire des politiques du spectacle vivant et sur le site de la DMDTS ([www.dmdts.culture.gouv.fr](http://www.dmdts.culture.gouv.fr)).*